



Monsieur Fernand Etgen

Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 27 avril 2020

Monsieur le Président,

Par la présente, et conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation.

Selon les propos de Monsieur le Ministre de l'Éducation, un nombre non négligeable d'élèves de l'enseignement n'ont pas pu être joints depuis le début de l'enseignement à distance (Home-schooling) dû au Covid-19.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes :

- Combien d'élèves du fondamental et du secondaire n'ont pas pu être joints au cours des deux premières semaines du « Home-schooling » ?
- Combien d'élèves n'ont pas pu être joints au total ?
- Existe-t-il des différences selon les régions ? Quel est le pourcentage par région ?
- Selon l'article 7 de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre, doit fréquenter l'école. En cas d'infraction à cette disposition, le collège des bourgmestre et échevins met les parents en demeure par écrit de se conformer à la loi.

En vue de pouvoir contacter les parents concernés, est-ce que les communes ont été informées par le Ministère sur les élèves dans leur commune qui n'ont pas participé au Home-schooling ?

- Est-ce qu'un message clair, voire des recommandations ont été envoyées dans ce contexte aux directions régionales respectivement aux directions des lycées ?
- Quelles mesures sont prévues pour aider ces enfants à rattraper leur retard ?
- Selon nos informations, certains élèves à besoins spécifiques ont recours à des aides ponctuelles en petits groupes au sein des bâtiments scolaires.

Ce soutien est-il strictement limité aux élèves à besoins spécifiques ?
Dans l'affirmative, n'est-il pas possible de proposer des aides adéquates à d'autres élèves en situation de difficulté ?

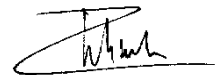
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Martine Hansen



Marc Spautz



Claude Wiseler

Députés

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2093 de Madame la Députée Martine Hansen et Messieurs les Députés Marc Spautz et Claude Wiseler

Lors des premières semaines suivant le début du confinement, un nombre très restreint d'élèves, tant de l'enseignement fondamental que de l'enseignement secondaire, n'ont pas pu être joints par les enseignants.

Dans cette situation sans précédent, il s'est avéré que les parents avaient parfois besoin d'un certain temps pour s'organiser de manière à pouvoir assurer l'encadrement de leurs enfants sans négliger leurs obligations professionnelles. Il a été constaté par ailleurs que les équipements informatiques indispensables dans le cadre de l'enseignement à distance faisaient défaut dans certaines familles. Ainsi, dans un premier temps, des efforts soutenus ont été entrepris, tant par les directions des lycées que par les autorités communales, pour équiper en matériel informatique les familles qui n'en disposaient pas.

Ensuite, afin d'éviter le décrochage scolaire des élèves qui n'ont pas pu être joints, un dispositif de prise en charge a été mis en place. Les élèves qui ne participaient pas dès le début à l'enseignement à distance ont pu être rapidement identifiés et, plutôt que de prévoir des mesures répressives, les directions de région et les directions des lycées se sont engagées à proposer aux parents concernés des pistes susceptibles de remédier à la situation.

Au niveau de l'enseignement fondamental, le personnel des directions de région a accueilli, le cas échéant en coopération avec les titulaires de classe et les membres de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques, les élèves concernés dans ses locaux ou dans les écoles pour leur fournir en présentiel des explications supplémentaires quant aux activités à réaliser dans le cadre de l'enseignement à distance. Grâce à cette approche conciliante appréciée par les parents concernés, les directions de région ont assuré que tous les élèves fréquentant une école fondamentale publique bénéficient d'une prise en charge régulière entraînant un développement adéquat de leurs compétences pendant la période du confinement.

À partir du 20 avril 2020, certains élèves ont profité, après concertation avec les parents et dans le respect des recommandations sanitaires, d'une prise en charge individualisée par le personnel enseignant et socio-éducatif dans les écoles. Ces activités avaient pour objectif de soutenir les élèves dans la réalisation des tâches confiées dans le cadre de l'enseignement à distance et la participation n'était pas exclusivement limitée aux élèves à besoins spécifiques. Par le biais de cette prise en charge adaptée aux besoins des élèves en situation de difficulté, une optimisation du développement des compétences de ces derniers a pu être mise en place.

La même approche a été choisie dans l'enseignement secondaire où les élèves n'ayant pas répondu aux consignes de l'enseignement à distance ont été systématiquement identifiés par les équipes pédagogiques au sein des classes ; ils ont ensuite été contactés par les membres des SePAS (Services psycho-sociaux et d'accompagnement scolaires), des SSE (Services socio-éducatifs) et des ESEB (Équipes de soutien pour enfants à besoins spécifiques). Dans tous les cas, il s'est agi de faire un état des lieux de la situation avec l'élève et les parents, d'identifier les facteurs émotionnels, familiaux ou sociaux qui pouvaient entraver l'apprentissage à domicile et de soutenir les familles dans la mobilisation des ressources nécessaires à l'apprentissage dans un contexte de confinement.

Si l'évolution du nombre d'élèves ne participant pas aux activités de l'enseignement à distance n'a pas fait l'objet d'une analyse statistique, on peut toutefois noter que dans l'enseignement secondaire, il s'est

situé autour de dix pour cent à l'issue de la deuxième semaine du confinement. Grâce aux efforts entrepris par tous les membres des communautés scolaires, ce nombre a progressivement diminué au fil des semaines.